



PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE BILAN DE LA SEMAINE N° 44

Troyes, lundi 6 novembre 2023

La préfète de l'Aube et les forces de l'ordre demeurent mobilisées en 2023 pour diffuser des messages de vigilance, de prévention et de conseils en matière de sécurité routière afin d'inviter chaque conducteur à adopter un comportement responsable sur les routes.

De nombreux comportements inadaptés et dangereux restent cependant toujours constatés.

Ainsi, durant la semaine écoulée, les forces de l'ordre ont procédé aux verbalisations suivantes :

- 18 excès de vitesse;
- 6 faits de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ;
- 7 faits de conduite sous l'emprise de stupéfiants ;
- 19 faits d'usage du téléphone au volant ;
- 2 défauts de port de la ceinture de sécurité ou de dispositif de retenue pour enfant ;
- 10 faits de conduite sans permis de conduire ;
- 10 faits de refus de priorité ;
- 7 véhicules immobilisés en raison d'infractions graves au Code de la route ;
- 24 suspensions administratives immédiates de permis de conduire.

Prévision des contrôles routiers

Dans un but de prévention et de sensibilisation des usagers de la route, la préfète de l'Aube publie une partie des contrôles routiers pour la semaine à venir.

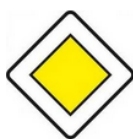
Période	Secteurs des contrôles
Mardi 07/11 – Après-midi	D 56 – LE CHENE – RAMERUPT
Mardi 07/11 – Après-midi	Bld JULES GUESDE A PONT STE MARIE
Mercredi 08/11- Après-midi	RD 442 ST FALVY
Jeudi 09/11 – Matin	D 443 -VILLEMORIEN – CHAOURCE
Jeudi 09/11 – Après-midi	D.671 – FOUCHERES – MUSSY/SEINE
Jeudi 09/11 – Soirée	Bld GAMBETTA A TROYES
Samedi 11/11 – Matin	D 619 ST THIBAUT – BAR SUR SEINE

Règles de priorité

Message de prévention

Règles de priorité

- Les feux priment sur les panneaux. Si le feu ne fonctionne pas alors on doit appliquer la règle de priorité indiquée par le panneau.
- La seule situation où l'implantation du panneau de priorité à droite est rendue obligatoire est à l'intersection de deux routes à caractère prioritaire.



Section de route à caractère prioritaire



Priorité ponctuelle



Priorité à droite applicable



Priorité à la circulation en sens inverse

Les infractions liées à ces règles représentent 19 % de la mortalité routière

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication
Tél : 03 25 42 35 00
Mél : pref-communication@aubes.gouv.fr